PEILLE

Vivere Liberi Aut Mori

REPUBLIQUE FRANCAISE
ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLE

ARRETE MUNICIPAL N° 197/2022
Cérémonies du 11 novembre

Voirie

Le Maire de la Commune de PEILLE,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU les articles L2213-2 et L2213-6,
En vue d'organiser les cérémonies du 11 novembre sur la Place de l'église à La Grave de Peille,
Considérant qu'en raison de cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans l'intérêt de la sécurité publique notamment

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement et la circulation des véhicules à moteurs (hormis ceux nécessaires à l'organisation) seront interdits le jeudi 10 novembre 2022 de 20 h00 à 11 h00, le vendredi 11 novembre 2022 sur la Place de l'église à La Grave de Peille.

Article 2ème : Tout contrevenant ne respectant pas la présente règlementation s'expose à des sanctions conformément aux dispositions du code de la route concernant le stationnement interdit ou gênant et la mise en fourrière du véhicule sera effectuée conformément aux articles L.325-1 à L.325-13 du même code.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au 18 avenue des fleurs 06000 NICE, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures http://www.telerecours.fr/.

Article 4ème : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de L'ESCARENE

Fait à Peille, le 08 novembre 2022

Le Maire,
Cyril PIAZZA

MAIRIE DE PEILLE 06 Vie Locale

Le Maire :
- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice (18 Avenue des Fleurs, CS 61039 , 06050 NICE CEDEX 1) dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification